

Compte rendu de la séance du mardi 08 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

- Délibération désignation représentant de la commune de Champneuville à la commission locale d'évaluation des compétences transférées (CLECT)
- Délibération achat par la commune de CHAMPNEUVILLE, d'un terrain situé parcelle ZI 2 référencé au cadastre, auprès de Monsieur et Madame RENAUX Jean Pierre domicilié au 17 cote de Louvemont 55100 VACHERAUVILLE , d'une contenance de 180 mètres carrés, afin d'installer le pylône de téléphonie mobile opérateur free Mobile.
- Délibération sur l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique devant la mairie, installation prise en charge a 100 % par la FUCLEM .
- Point sur la réglementation DECI et mise aux normes à réaliser par la commune.
- Point sur le transfert du pouvoir de police spéciale du Maire à la CAGV.
- Questions diverses : ...

Délibérations du conseil:

DE_2020_047 Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de désigner un représentant de la commune de Champneuville à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'être représentant à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents, que Monsieur le Maire, Fabrice BEAUMET soit le représentant de la commune de Champneuville à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT)

DE_2020_048 Achat de la parcelle ZI2 sur le territoire de Champneuville

Le Maire fait part à l'assemblée que pour la bonne installation de la station radioélectrique par FREE, il y a lieu d'acheter la parcelle N°2 - Section ZI sur la commune de Champneuville, lieu-dit : "Au-dessus des Vignes" aux propriétaires Monsieur et Madame RENAUX Jean-Pierre, domiciliés au 17 Côte de Louvemont à Vacherauville (55100), d'une contenance de 180 m2.

Le Maire propose d'acheter la parcelle 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'acheter la parcelle N°2 - Section ZI sur la commune de Champneuville, lieu-dit : "Au-dessus des Vignes" aux propriétaires Monsieur et Madame RENAUX Jean-Pierre, domiciliés au 17 Côte de Louvemont à Vacherauville (55100), d'une contenance de 180 m2 pour l'installation du pylone de téléphonie mobile de l'opérateur FREE MOBILE, pour la somme de 400 euros.

Et **AUTORISE** le Maire a effectué toutes les démarches nécessaires et a signé tous les documents se rapportant à l'achat de cette parcelle

DE_2020_049 Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Le Maire explique à l'assemblée que l'Etat veut mettre l'accent sur le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre du plan de relance sur l'année à venir.

Il informe que la FUCLEM prend en charge 100 % de l'investissement, soit la FUCLEM perçoit une subvention à hauteur de 80 % et facturera les 20 % à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Il y a donc aucune prise en charge pour la commune de Champneuville. La maintenance sera prise en charge par la FUCLEM.

Le Maire propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Champneuville, plus précisément devant la mairie, qui est subventionnée à 100 % par la FUCLEM (installation gratuite pour la commune).

Et **AUTORISE** le Maire a effectué les démarches nécessaires et a signé tous documents pour l'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques.